

(N° 24.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1874.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1875.

*(Voir le N° 97, session 1873-1874, et les N° 7 et 36, session 1874-1875,
de la Chambre des Représentants.)*

Présents : MM. François DOLEZ, Président; Hubert DOLEZ, BERGH, SOLVYNS,
DE WANDRE, et VAN OVERLOOP, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1875 s'élevait à 15,265,542 francs; par suite de l'adoption de plusieurs amendements déposés par le Gouvernement et montant ensemble à 456,600 francs, le Budget, tel qu'il a été voté par la Chambre des Représentants, atteint le chiffre de 15,720,142 francs.

Cette augmentation de 456,600 francs est justifiée dans le document n° 7 de la Chambre.

L'examen du Budget par votre Commission de la Justice n'a donné lieu qu'à une seule observation relative à la création d'une cinquième Chambre près la Cour d'appel de Bruxelles. S'il est vrai qu'il est du devoir rigoureux du Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires afin qu'il n'y ait pas d'arriéré dans les affaires judiciaires, il est également vrai qu'avant de créer une Chambre nouvelle pour parer à ce grave inconvénient, l'intérêt général commande au Gouvernement d'examiner mûrement s'il n'y a pas d'autre moyen de faire disparaître un arriéré existant. Votre Commission ne peut dès lors qu'approuver cette réponse faite par l'honorable Ministre de la Justice à la demande de la Section centrale de la Chambre des Représentants, relative à la création d'une cinquième Chambre près la Cour d'appel de Bruxelles :

« Le travail préparatoire n'est pas terminé, mais la Session ne se passera pas sans qu'une décision ait été prise et sans que les Chambres aient pu voter, s'il y a lieu, l'augmentation mentionnée dans la question de la Section centrale. »

Votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Budget, tel qu'il a été voté par la Chambre des Représentants.

Le Rapporteur,
VAN OVERLOOP.

Le Président,
F. DOLEZ.